



Appel à projets - Dossier de création EMPP 2021 (Équipes Mobiles Psychiatrie Précarité)

Rappel texte réglementaire : circulaire DHOS/02/DGS/DGAS/1A1B N° 2005-521 du 23 novembre 2005

« Ces équipes n'ont pas vocation à se substituer aux missions de droit commun des équipes de psychiatrie publique dans le champ de la prévention, du diagnostic, du soin, de la réinsertion et de la réadaptation sociale.

Compte tenu des difficultés spécifiques d'accès aux soins des personnes en situation de précarité et d'exclusion, elles sont chargées :

- d'aller au-devant de ces publics, quel que soit le lieu où leurs besoins s'expriment ou sont repérés (populations précarisées dans un quartier, accueillies en institutions sociales, grands désocialisés, publics jeunes ou adultes, pathologie mentale avérée ou non, à la rue...), afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire ;
- d'assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires sociales œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et l'exclusion, afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité.

À cet effet, il importe de veiller à l'intégration de leur action dans un partenariat dense et formalisé, associant les secteurs de l'établissement de rattachement, les établissements de santé généraux, les praticiens libéraux et les intervenants sociaux et médico-sociaux du territoire couvert par l'équipe mobile spécialisée. »

Les actions développées doivent prendre en compte les deux publics identifiés, sur la base d'actions prenant les formes suivantes :

En direction des personnes en situation de précarité et d'exclusion

- Permanences dans des lieux sociaux repérés et fréquentés par les personnes en difficulté (CHRS, hébergements d'urgence, lieux de vie, accueils de jour...) voire participation à des interventions mobiles ou dans la rue (type maraude du SAMU social).
- Entretiens individuels contribuant notamment à l'évaluation des besoins, y compris en urgence.
- Accueil, orientation et accompagnement vers des prises en charge de « droit commun » (dont préparation à l'hospitalisation et aux sorties d'hospitalisation).
- Prises en charge dans le cadre de groupes d'échanges ou de parole d'ateliers thérapeutiques

En direction des acteurs de première ligne

- Actions de formation (notamment formations croisées de professionnels de santé et de travailleurs sociaux) sur les problématiques liées à la précarité.
- Actions de reconnaissance, d'échanges de pratiques et de savoirs.
- Développement du travail en réseau à partir de l'examen de situations cliniques.
- Soutien des équipes de première ligne (information, conseil, supervision). L'EMPP constitue une interface, un dispositif tiers, entre travailleurs de première ligne, leurs publics et les dispositifs de droit commun.

1) Présentation de l'établissement et contexte de la création

- Établissement de rattachement : Centre hospitalier de Jury
- Adresse : BP 75088 57073 Jury-les-Metz

- Contexte de création de l'EMPP (données sociales et populationnelles, offres de soins, besoins identifiés et réponses projetées, le cas échéant, issues du diagnostic effectué dans le cadre du PTSM)

Contexte de création de l'EMPP

CONTEXTE DE CRÉATION DE L'EMPP.....	2
1. TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'EMPP	3
1.1. Sectorisation de psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Jury.....	3
1.2. Le périmètre de l'EMPP adossée au pôle 5.....	3
2. CONNAISSANCES DES BESOINS ET DE L'OFFRE EN SANTÉ MENTALE	5
2.1. Besoins en santé mentale.....	5
2.2. Offre de santé mentale	6
2.3. Prise en charge des publics spécifiques.....	7
2.4. Les dispositifs d'hébergement social et d'accès au logement.....	9
3. FOCUS SUR LA PRÉCARITÉ : PUBLICS CIBLÉS PAR L'EMPP	9
3.1. La précarité vue par les acteurs locaux.....	9
3.2. Données clés de la précarité socio-économique messine.....	9
3.3. Les personnes en errance à Metz.....	10
3.4. Besoins en santé mentale des personnes en errance.....	11
4. DYNAMIQUES LOCALES EN DIRECTION DES PUBLICS EN SITUATION DE PRÉCARITÉ.....	11
4.1. Réseau d'acteurs intervenant auprès des publics précaires.....	11
4.2. Nuit de la Solidarité de la Ville de Metz	12
4.3. L'action en faveur des personnes défavorisées dans le secteur du logement et de l'hébergement.....	12
4.4. Groupe de réflexion « migrants, psychotraumatisme et insertion sociale »	12
4.5. Dispositifs de coordination : CLS et CLSM.....	12
5. RÉPONSES PROJETÉES.....	13
5.1. Phase de constitution de l'Équipe mobile psychiatrie précarité.....	13
5.2. Cadre d'intervention de l'EMPP	13
5.3. Composition et missions des membres de l'EMPP	14
5.4. Suivi et évaluation.....	16
ANNEXES.....	20
ANNEXE 1 : COMMUNES DU PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION DE L'EMPP	20
ANNEXE 2 : ACTEURS LOCAUX INTERVENANT AUPRÈS DES PUBLICS PRÉCAIRES	23

Sources d'information mobilisées

La présentation du contexte de création de l'EMPP s'appuie sur les études et diagnostics réalisés à l'échelle de la métropole messine et de la ville de Metz :

- Diagnostic local de santé de Metz réalisé en 2016 par l'Observatoire régional de santé Grand Est.
- Étude sur l'adéquation entre les besoins de la population et l'offre en santé mentale du territoire messin réalisée en 2017 par l'Observatoire régional de santé Grand Est.
- Diagnostic social de territoire réalisé en 2018 par la Ville de Metz et ses partenaires.
- Étude sur les personnes en errance à Metz réalisée en 2019 par le Centre communal d'action sociale, service développement et prospective de la Ville de Metz.
- 8^{ème} Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées en Moselle (PDALHPD), 2019 – 2024.

Ce travail bénéficie également du partage d'expérience des équipes du Centre hospitalier de Jury qui travaillent au contact des publics en situation de précarité et de la concertation menée avec les acteurs locaux dans le cadre du Conseil local de santé mentale (CLSM).

1. Territoire d'intervention de l'EMPP

1.1. Sectorisation de psychiatrie adulte du Centre hospitalier de Jury

La sectorisation de psychiatrie générale adulte de l'hôpital de Jury est organisée autour de 6 secteurs répartis en 2 pôles (cf. carte 1). Les deux secteurs du Pôle 4 et les quatre secteurs du Pôle 5 s'adosent à l'espace géographique ouest mosellan qui s'étend de la vallée de la Fensch au nord jusqu'au bassin messin au sud. Ce territoire regroupe 158 communes (1/5^e des 731 communes du département) où vivent 442 925 habitants (42,44 % des 1 043 522 personnes vivant en Moselle. Source : Insee, RP, 2017).

1.2. Le périmètre de l'EMPP adossée au pôle 5

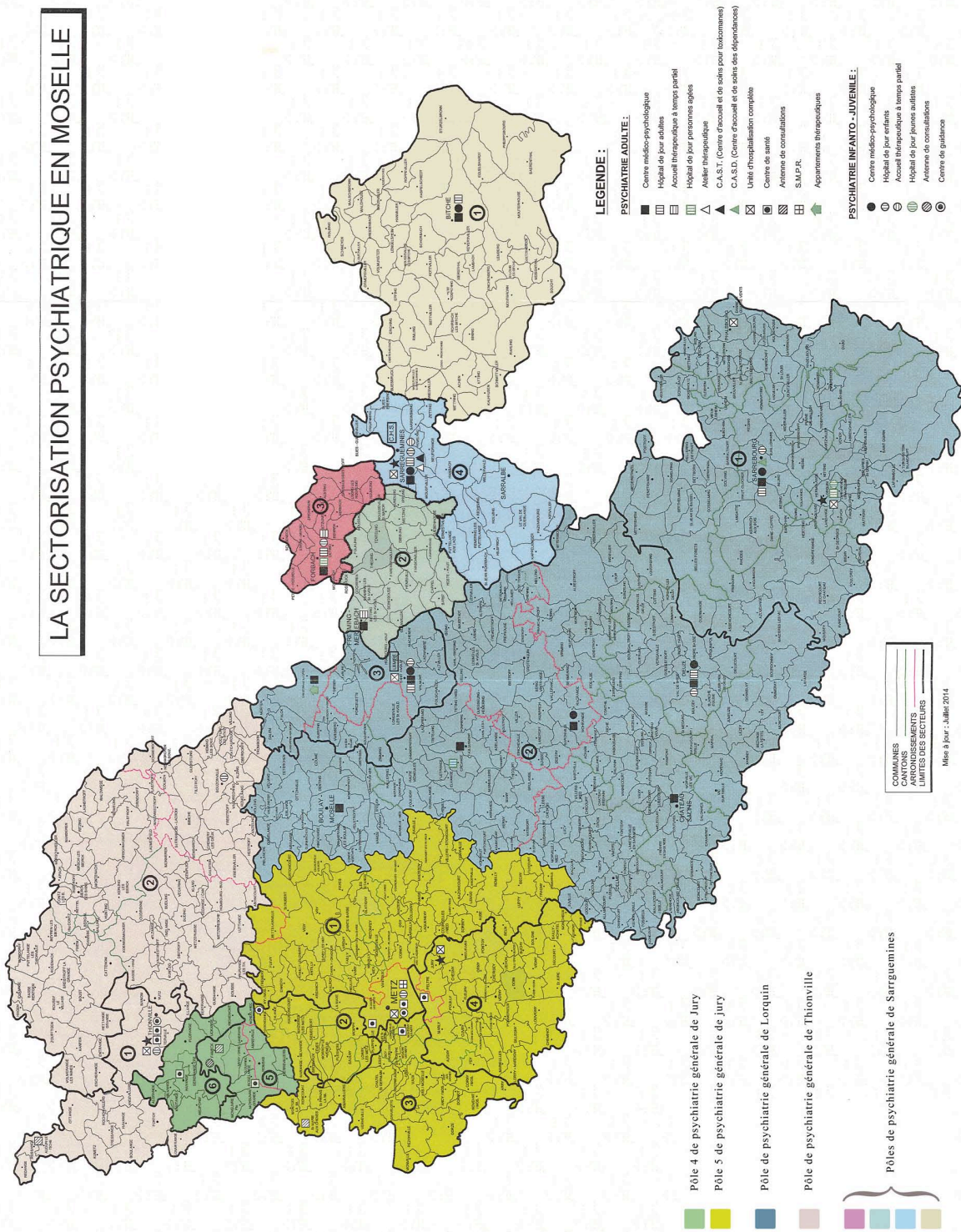
Le territoire d'intervention retenu pour l'EMPP est celui du Pôle 5 composé de quatre secteurs qui s'étendent au-delà du bassin messin (cf. cartes ci-dessous). Ce périmètre regroupe 137 communes réparties sur 7 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) pour un total de 321 326 habitants (cf. liste des communes en [annexe 1](#)). 7 habitants sur 10 de ce territoire vivent dans l'une des quarante-quatre communes de Metz Métropole.

Portrait du périmètre d'intervention de l'EMPP comparé avec les territoires proches

	Périmètre de l'EMPP (Pôle 5 : 4 secteurs)	Metz	Metz Métropole	Moselle
Superficie (m2)	1 074,4	41,9	306,0	6 216,3
Population	321 326	116 429	221 192	1 043 522
Densité (habitants au km2)	297,4	2 776,1	722,8	167,9
Évolution de la population entre 2012 et 2017 (%)	0,1	-0,5	-0,1	-0,1
30 à 59 ans (%)	39,3	36,6	38	40,3
75 ans et plus (%)	8,5	7,7	8,6	9,2
Taux de chômage des 15 à 64 ans (%)	13,9	18	15,6	13,8
Taux de pauvreté (seuil à 60 % du revenu médian)	N.A.	22	17,3	14,9

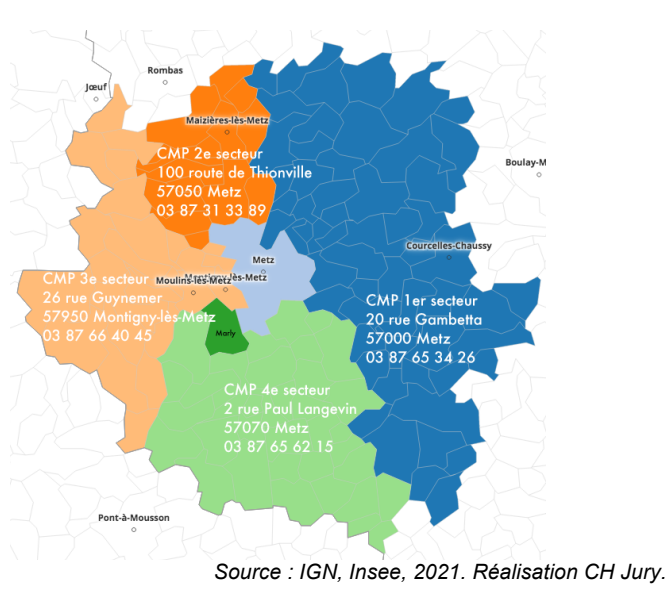
(Source : Insee 2017)

LA SECTORISATION PSYCHIATRIQUE EN MOSELLE

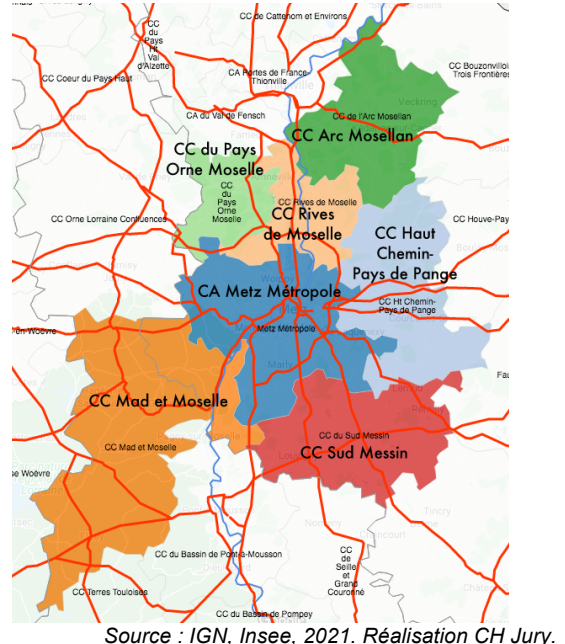


Carte 1 : sectorisation en Moselle

Territoire d'intervention de l'EMPP (à noter : selon leur rue d'habitation, les habitants de la ville de Marly relèvent du 3^e ou 4^e secteur et ceux de Metz de l'un des quatre secteurs).



EPCI couvertes en totalité ou en partie par l'EMPP.



Cartes 2 et 3 : territoires couverts par l'EMPP

2. Connaissances des besoins et de l'offre en santé mentale

2.1. Besoins en santé mentale

Principaux éléments chiffrés (source : étude santé mentale ORS Grand Est, 2017).

Données	Définition	Source	Limite
75 000	Nombre estimé d'adultes présentant au moins une difficulté sur un critère du Profil de Duke permettant la mesure de la santé mentale perçue.	Enquête Santé Perçue, Metz Métropole 2015	Résultats estimés à partir d'un échantillon.
20 000	Le nombre estimé d'adultes présentant une santé mentale fragile telle que définie par le calcul du score du Profil de Duke.	Enquête Santé Perçue, Metz Métropole 2015	Résultats estimés à partir d'un échantillon.
23,6 %	Proportion de salariés présentant des troubles neuropsychiques liés à la lassitude et la fatigue.	Enquête EVREST, Observatoire de la santé au travail 2011-2014	Résultats estimés à partir d'un échantillon.
17,1 %	Proportion de salariés présentant des troubles neuropsychiques liés à l'anxiété et la nervosité.	Enquête EVREST, Observatoire de la santé au travail 2011-2014	Résultats estimés à partir d'un échantillon.
17,7 %	Proportion de salariés présentant des troubles du sommeil.	Enquête EVREST, Observatoire de la santé au travail 2011-2014	Résultats estimés à partir d'un échantillon.
5 559	Nombre de personnes affiliées au régime général ayant consulté au moins une fois un psychiatre libéral en 2014.	Assurance Maladie	Concerne uniquement les personnes affiliées au régime général (environ 80 % de la population).
81 305	Nombre d'actes de psychiatrie libérale consommés en 2014 par les personnes affiliées au régime général.	Assurance Maladie	Concerne uniquement les personnes affiliées au régime général (environ 80 % de la population).

11 870	Nombre de personnes affiliées au régime général ayant eu au moins 6 remboursements de psychotropiques au cours de l'année 2014.	Assurance Maladie	Concerne uniquement les personnes affiliées au régime général (environ 80 % de la population).
338	Nombre de personnes hospitalisées pour une tentative de suicide (moyenne annuelle 2013-2015).	Atih, PMSI	Hors données des services d'urgences. Ne concerne que les tentatives de suicide ayant fait l'objet d'une prise en charge en médecine, chirurgie et/ou psychiatrie.
25	Nombre de décès par suicide (moyenne annuelle 2009-2013).	Inserm, CépiDC	Donnée vraisemblablement sous-estimée en Moselle.
6 155	Effectifs de la file active ambulatoire du CHS Jury en 2016.	DIM, CH-Jury	Concerne l'activité ambulatoire générée par les seuls patients de Metz Métropole suivis par le CHS Jury.
68 959	Nombre d'actes générés par les effectifs de la file active ambulatoire du CHS Jury.	DIM, CH-Jury	Concerne l'activité ambulatoire générée par les seuls patients suivis par le CHS Jury.
3 938	Nombre de personnes inscrites en affection psychiatrique de longue durée au 31/12/2014.	CNAMTS, MSA, RSI	Représente un nombre minimal de patients atteints des pathologies ouvrant droit à une ALD.
633	Nombre de patients hospitalisés dans un service de Médecine ou de Chirurgie pour trouble mental et du comportement (moyenne annuelle 2013-2015).	Atih, PMSI	
1 366	Nombre de patients hospitalisés dans un service de Psychiatrie pour trouble mental et du comportement (moyenne annuelle 2013-2015).	Atih, PMSI	
19	Nombre de décès dus aux troubles mentaux et du comportement (moyenne annuelle 2009-2013).	Inserm, CépiDC	Concerne uniquement les causes renseignées en tant que causes initiales.

2.2. Offre de santé mentale

2.2.1. Offre de santé mentale libérale

La moitié des médecins psychiatres libéraux (tout ou partie de l'activité en libéral) du département exercent à Metz (25 sur un total départemental de 52 en 2016). La faible densité médicale psychiatrique libérale en Moselle est révélatrice du manque de praticiens dans cette profession.

Plus de la moitié des psychologues libéraux du département exercent leur activité sur Metz Métropole (165 psychologues en Moselle, 90 sur Metz Métropole dont 72 à Metz). Bien que faible en Moselle, la densité de ces professionnels est au même niveau qu'en région Grand Est (15,8 pour 100 000 habitants).

2.2.2. Professionnels de santé mentale salariés

40 % des psychiatres salariés (hors activité mixte) travaillent dans les établissements de la métropole messine (37 sur un total de 93 en 2016).

Un tiers des infirmiers psychiatriques salariés en Moselle travaillent dans les établissements de Metz Métropole (196 sur un total de 582 en 2016).

46 % des psychologues salariés travaillent dans les établissements messins (248 sur un total de 538 en 2016).

2.2.3. Offre de santé mentale hospitalière

La Moselle compte 15 secteurs de psychiatrie adulte et 5 secteurs de psychiatrie infanto-juvénile. Comme cela a déjà été présenté, l'EMPP interviendra sur 4 secteurs de psychiatrie adulte.

Trois établissements sanitaires situés sur la métropole messine disposent d'une offre hospitalière en psychiatrie générale (à Jury, le Centre hospitalier spécialisé et à Metz l'Hôpital d'instruction des armées de Legouest et l'Hôpital Sainte Blandine des Hôpitaux privés).

L'hôpital de Jury gère plusieurs structures qui font partie du dispositif de santé mentale dans le cadre de la sectorisation : 4 CMP adulte, 1 CATTP intersectoriel, 2 CMP infanto-juvéniles, 2 structures dédiées aux adolescents (MDA et CASA) et un Centre de psychogériatrie.

Le Service de psychiatrie d'urgence et de liaison est situé au sein du service des urgences du Centre hospitalier régional (CHR) Metz-Thionville. Ces services disposent d'une capacité de 10 lits d'hospitalisation via le Centre d'accueil et de crise (CAC).

2.2.4. Entraide mutuelle, aidants et coordination

Deux groupes d'entraide mutuelle (GEM) accueillent chacun sur Metz une quarantaine d'adhérents (GEM Camille Claudel et GEM L'Albatros).

L'association UNAFAM qui réunit 170 adhérents porte une action en direction des familles et des proches de personnes malades et/ou handicapées psychiques.

En 2019 a été initiée, à l'échelle départementale, la concertation pour élaborer le Projet territorial de santé mentale en cours de contractualisation.

Labellisée Ville santé OMS, Metz est engagée de longue date dans des actions de santé publique. Après avoir mis en place un Atelier santé ville, elle porte depuis 2017 un Contrat local de santé.

Le Centre hospitalier de Jury porte depuis la fin de l'année 2016 le Conseil local de santé mentale. Une centaine d'acteurs locaux participent à ce réseau métropolitain qui réunit élus, professionnels, institutions et associations d'aidants et d'usagers.

2.3. Prise en charge des publics spécifiques

Personnes avec une addiction

Les personnes vivant une situation d'addiction peuvent bénéficier d'une prise en charge par le service d'addictologie de l'hôpital de Jury ou le service de psychiatrie de l'Hôpital de Legouest.

L'accompagnement dans le domaine de l'addiction est principalement organisé sur le territoire messin par le Centre les WADS du CMSEA et le Centre Édisson du CDPA57.

Jeunes en difficulté psychique

Les jeunes jusqu'à 21 ans peuvent bénéficier d'un accompagnement gratuit au sein de la Maison des adolescents où une équipe médicale et paramédicale propose des consultations, du soin et de l'écoute.

Les étudiants bénéficient à Metz sur le campus universitaire situé sur l'île du Saulcy du Service universitaire de médecine préventive et de prévention et promotion de la santé (SUMPPS). Le Bureau d'aide psychologique aux étudiants (BAPÉ) est également à leur disposition.

Personnes en situation de précarité

Comme cela est précisé plus loin dans le paragraphe sur les publics ciblés par l'EMPP, la précarité touche diverses populations qui ont en commun la pauvreté économique et l'isolement social.

Le guide l'urgence sociale à Metz¹ dans son édition 2020 recense une trentaine de dispositifs et structures d'aide aux personnes en situation de précarité. À l'échelle de la métropole, ce réseau s'étend à une soixantaine d'acteurs (cf. [annexe 2 : liste des acteurs messins de la précarité](#)). Les associations d'aide aux plus démunis sont réunies au sein du Réseau de solidarité des associations messines.

Pour favoriser l'accès à une consultation et à une prise en charge en soins psychiatriques, l'hôpital de Jury, par l'intermédiaire des CMP du pôle 5, a développé des partenariats avec plusieurs structures et dispositifs destinés aux populations en situation de précarité. Le bilan 2019 des interventions fait état des actions présentées ci-dessous.

Bilan 2019 du partenariat entre les CMP et les acteurs locaux.

Intervention	Public	Structure/partenaire
Travail de liaison. Permanences infirmières.	Personnes hébergées.	<ul style="list-style-type: none"> • CHRS du Gîte des Hauts de Sainte Croix à Metz. • CHRS du Pont des grilles de l'association Le Relais à Metz. • Maison relais – pension de famille l'Abri de l'AIEM à Metz. • Pension de famille Boulevard de Trèves de l'association AMLI à Metz.
	Jeunes de moins de 25 ans.	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil, écoute et soin du CMSEA à Woippy.
Visites à domicile.	Personnes hébergées.	<ul style="list-style-type: none"> • FJT Etap'Habitat à Metz. • Foyers ADOMA La Roseraie et Les Peupliers à Woippy. • Pension de famille de la Fondation Abbé Pierre à Woippy.
Travail de liaison.	Femmes victimes de violence.	<ul style="list-style-type: none"> • Réseau violences faites aux femmes de l'AIEM à Metz.
	Personnes hébergées.	<ul style="list-style-type: none"> • Pension de famille ADOMA Paul Verlaine à Metz.
Travail de liaison. Suivis psychologiques	Personnes d'origine étrangère (demandeur d'asile)	<ul style="list-style-type: none"> • Pôle asile de l'AIEM. • Carrefour des solidarités du CCAS à Metz. • Pension de famille de la Fondation Abbé Pierre à Woippy. • Pension de famille Charles Nodier (lits précarité) d'ADOMA à Montigny-lès-Metz.

¹ Guide de l'urgence sociale à Metz, réédition 2020. Ville de Metz. Consultable sur internet : https://metz.fr/fichiers/2021/01/21/GuideUrgenceSociale_2020_BDEF.PDF

2.4. Les dispositifs d'hébergement social et d'accès au logement

Sur la métropole messine, une trentaine de structures proposent des solutions d'hébergement social pour une capacité totale d'accueil de 2 623 places réparties entre des foyers de travailleurs migrants et jeunes travailleurs, des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, des pensions de famille, ou encore des établissements dédiés à l'accueil des migrants et demandeurs d'asile.

En 2018-2019, Metz Métropole a soutenu des initiatives locales dans le cadre du plan Logement d'abord. Deux d'entre elles visent plus spécifiquement l'accès et le maintien dans le logement de personnes vivant avec des troubles psychiatriques :

- Le Centre hospitalier de Jury a développé un partenariat avec les bailleurs sociaux, l'association AMLI, le SIAO et les services de l'État qui a permis à 19 patients hospitalisés au long court de devenir sous-locataires.
- L'Association d'information et d'entraide mosellane (AIEM) avec le soutien de plusieurs partenaires développe le dispositif D'abord-toit qui a permis à 10 personnes vivant à la rue depuis de nombreuses années de retrouver un logement.

Le pôle 5 de l'hôpital de Jury a mis en place un service de développement d'alternatives à l'hospitalisation qui prend diverses formes (appartements thérapeutiques, appartements protégés, maison relais, familles gouvernantes, résidence sociale et résidence accueil). Une centaine de patients bénéficient de ces dispositifs.

3. Focus sur la précarité : publics ciblés par l'EMPP

L'Équipe mobile psychiatrie précarité intervient auprès de toutes personnes en situation de précarité et d'exclusion, qu'elles souffrent de pathologies psychiatriques avérées ou de souffrance psychique générée par la situation de précarité et d'exclusion.

3.1. La précarité vue par les acteurs locaux

Dans le cadre du Conseil local de santé, les participants au groupe thématique Santé mentale et précarité mettent en avant l'aspect protéiforme de la précarité associée à l'idée d'exclusion ou d'auto-exclusion correspondant à un moment de basculement vers le pire.

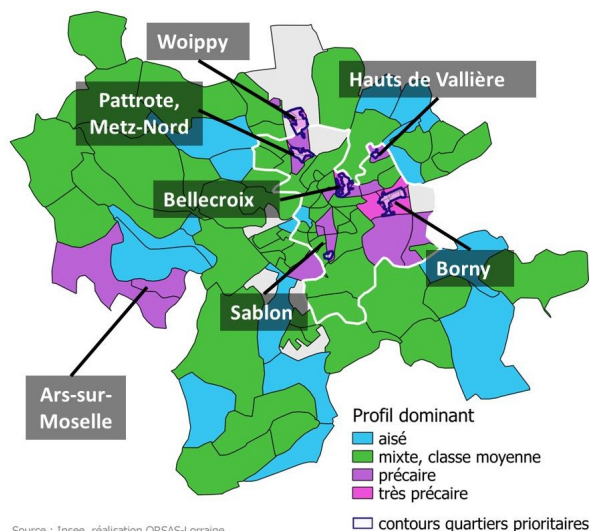
Les participants au focus group « Santé et précarité » réalisé dans le cadre du diagnostic santé de la Ville de Metz insistent sur le caractère évolutif de la précarité déterminé par une instabilité et une fragilisation favorisées par la disparition d'un ou plusieurs piliers (économique, social, affectif, professionnel, etc.).

3.2. Données clés de la précarité socio-économique messine

La métropole messine est caractérisée par une forte disparité socio-économique avec une concentration de la précarité dans quelques petits espaces (cf. carte du profil socio-économique du territoire messin). La précarité est particulièrement forte dans les six quartiers prioritaires. On observe également des populations à faibles ressources socio-économiques dans d'autres territoires comme la commune d'Ars-sur-Moselle.

Plusieurs données montrent que la précarité se concentre à Metz, ville caractérisée par :

- Un taux de pauvreté plus élevé qu'au niveau métropolitain (22 % contre 17,3 %).
- Une forte proportion de personnes pas ou peu diplômées (26,6 % des plus de 15 ans).
- Un espace historiquement marqué par la présence d'une importante population ouvrière.
- Un territoire d'accueil historique de migrants, d'errants, sans-domicile-fixe dont le nombre a augmenté ces dernières années.



Carte 4 : profil socio-économique dominant dans les quartiers et communes de Metz Métropole en 2013

3.3. Les personnes en errance à Metz

La Ville de Metz a mené en 2018 et 2019 deux études de terrain pour mieux connaître les publics en errance sur son territoire. En 2019, 57 sans-abris ont répondu à l'enquête réalisée par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Metz dans le cadre de la Nuit des solidarités. Ce travail renseigne sur le profil des personnes en errance à Metz :

- La moitié d'entre elles a entre 25 et 54 ans.
 - 2 sans-abris sur 10 à Metz sont des femmes.
 - 42 % sont sans logement depuis plus d'un an.
- Également interrogés, les professionnels associent l'errance à des profils variés :
- Jeunes.
 - Étudiants.
 - Sorties de l'ASE.
 - Homme isolé, femme isolée, familles.
 - Travailleurs pauvres, bénéficiaires du RSA.
 - Mineurs non accompagnés, mineurs contestés.
- Personnes d'origine étrangère (demandeurs d'asile, déboutés).

Portrait-robot du SDF en France en 2012

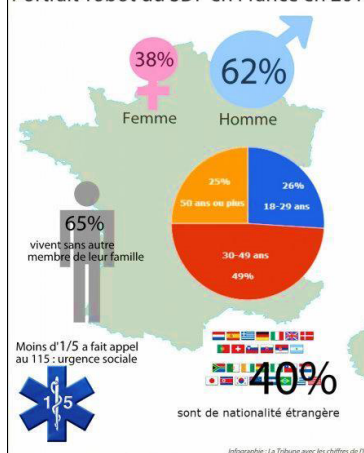


Illustration 1 : portrait-robot du SDF en France (source : Les personnes en errance à Metz, Ville de Metz, 2019).

3.4. Besoins en santé mentale des personnes en errance

L'enquête du CCAS de Metz montre également que 60 % des sans-abris messins bénéficient d'une couverture maladie et la moitié déclarent être suivis par un médecin traitant.

La majorité des personnes sans domicile rencontrées font part de leur isolement avec un réseau familial et/ou amical limité, voire absent. Les besoins qu'ils expriment se concentrent sur des nécessités primaires comme se laver ou stocker des vêtements et d'accompagnement aux démarches comme la connexion à internet ou les démarches administratives. Ces besoins peuvent être satisfaits dans plusieurs lieux qui sont autant de points d'entrée pour l'EMPP (cf. illustration 2).



Illustration 2 : structures d'accueil des publics en errance à Metz (source : *Les personnes en errance à Metz, Ville de Metz, 2019*).

Parmi les aspects pour lesquels l'offre existante nécessiterait d'être complétée, les professionnels interrogés dans cette enquête soulignent l'accès à la santé, en particulier par rapport aux difficultés psychologiques, aux problèmes d'alcool, de toxicomanie et aux problématiques psychiatriques avérées.

4. Dynamiques locales en direction des publics en situation de précarité

4.1. Réseau d'acteurs intervenant auprès des publics précaires

La métropole messine compte un réseau étendu d'une soixantaine d'acteurs intervenant auprès des publics en situation de précarité (cf. [annexe 2 : liste des acteurs messins de la précarité](#)). La plupart ont leurs dispositifs à Metz, et quelques-uns à Ars-Laquenexy, à Montigny-lès-Metz, à Plappeville et à Woippy.

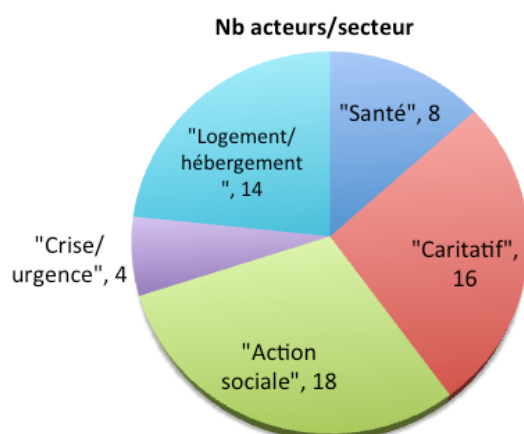


Illustration 3 : nombre d'acteurs intervenant auprès des publics en situation de précarité selon le secteur

4.2. Nuit de la Solidarité de la Ville de Metz

La municipalité de Metz est particulièrement engagée pour agir en faveur des personnes en situation de précarité. Comme cela a déjà été mentionné, son CCAS a réalisé en 2018 et 2019 la Nuit de la solidarité visant à recenser et mieux connaître les personnes en errance et leurs besoins. Les résultats ont donné lieu à un rapport partagé avec l'ensemble des partenaires. Ce travail sera prochainement complété par une recherche-action dont le cahier des charges est en cours d'élaboration.

4.3. L'action en faveur des personnes défavorisées dans le secteur du logement et de l'hébergement

Le dernier PDALHP a mis en évidence à l'échelle départementale la nécessité de mutualiser les compétences pour répondre aux difficultés d'accès et de maintien dans l'hébergement et le logement des publics atteints de troubles psychiques. Cet objectif doit répondre aux difficultés exprimées par les intervenants sociaux de développer des partenariats avec la psychiatrie publique. Ce rapprochement doit répondre à la problématique de la complexité de la prise en charge des publics en situation de précarité confrontée à des difficultés de santé mentale. Le Centre hospitalier de Jury a initié en 2018 une collaboration qui va dans ce sens avec les bailleurs, les services de l'État et Metz Métropole, dans le cadre notamment de la démarche du Logement d'abord.

4.4. Groupe de réflexion « migrants, psychotraumatisme et insertion sociale »

Depuis 2019, plusieurs partenaires se réunissent pour construire des réponses à la problématique du psychotraumatisme et de l'insertion sociale des migrants. Cette collaboration réunit le CCAS de Metz, le Centre Pierre Janet (CPJ) rattaché à l'université de Lorraine, l'hôpital de Jury, l'Institut de formation des travailleurs sociaux de Lorraine et Médecins du Monde. Ce travail a permis l'organisation d'un séminaire ouvert à l'ensemble des acteurs locaux qui se tiendra à Metz en novembre. La création d'un diplôme universitaire porté par le CPJ est également à l'étude.

4.5. Dispositifs de coordination : CLS et CLSM

Depuis 2017, la métropole messine compte un Contrat local de santé porté par la Ville de Metz et un Conseil local de santé mentale porté par le Centre hospitalier de Jury. Le CLS comporte depuis sa création un axe dédié à la santé mentale dont les actions sont mises en œuvre par le CLSM. L'une d'elles concerne le soutien à la mise en place de l'EMPP. L'objectif est d'aider l'équipe à développer

son partenariat et mettre en place un module de formation « santé mentale et précarité » complémentaire à la sensibilisation en santé mentale suivie dans le cadre du CLSM par près de deux cents professionnels.

5. Réponses projetées

5.1. Phase de constitution de l'Équipe mobile psychiatrie précarité

5.1.1. Développement d'un réseau messin santé mentale et précarité

Lors de sa mise en place, l'EMPP travaillera avec les CMP qui interviennent dans plusieurs structures d'accueil pour personnes en situation de précarité. Pour développer son réseau, l'EMPP bénéficiera également de l'appui du CLSM pour faire connaître ses missions aux acteurs locaux.

Une convention commune à l'ensemble des partenaires du réseau précisera les modalités d'intervention de l'EMPP et ses limites. À cela s'ajoutera une charte destinée à définir le cadre éthique et juridique de la collaboration entre l'équipe EMPP, les professionnels de première ligne et les travailleurs sociaux.

5.1.2. Articulation entre l'EMPP et les acteurs de la première ligne et du champ de la précarité

L'EMPP s'articulera à plusieurs niveaux :

- Entre le dispositif sanitaire et les dispositifs sociaux et médico-sociaux en réaffirmant le rôle de la PASS. Les rencontres initiées en début d'année 2021 vont dans ce sens et ont permis d'identifier plusieurs pistes d'actions pour une collaboration entre la PASS et l'EMPP.
- Au sein du dispositif de soins psychiatriques pour répondre à la continuité des soins, éviter la succession de séquences de soins, prévenir les recours itératifs inadaptés aux services d'urgences et prévenir les hospitalisations sous contrainte par défaut. Pour atteindre ces objectifs, des protocoles détermineront le cadre de travail entre les CMP et l'EMPP par rapport au champ d'action de chacun, aux modalités d'appel de l'EMPP et à l'organisation du travail avec les infirmiers et les travailleurs sociaux des CMP.
- L'EMPP collaborera avec le service des Urgences de l'hôpital de Mercy en cas de nécessité d'une évaluation somatique.

5.2. Cadre d'intervention de l'EMPP

L'EMPP intervient à la demande des partenaires et dans le cadre de temps de travail en commun préalablement définis avec eux. Dans un souci de réactivité et pour garantir la confidentialité des informations échangées, le contact par téléphone sera privilégié. L'EMPP sera joignable en journée. En dehors de son temps d'activité, un formulaire utilisable sur internet permettra aux partenaires de faire une demande de soutien ou de signaler une situation qui les préoccupe.

Les membres de l'EMPP interviendront en direction...

➔ ...des populations en situation de précarité

- Entretiens d'évaluation et d'orientation.
- Participation sur demande des partenaires à des maraudes.

- Permanences régulières et ouvertes dans les lieux identifiés.
- Accompagnement vers le soin (urgences, soins psychiques et somatiques...).

↳ **...des professionnels de premières lignes et des acteurs intervenant dans le champ de la précarité**

- Formation.
- Expertise et soutien technique.
- Mise en lien des divers professionnels intervenant autour d'une même situation au travers de synthèses ou d'échanges, selon les besoins et les possibilités de l'EMPP.

L'intervention de l'EMPP se réalisera à deux niveaux :

- **Intervention directe** lors de crises par une évaluation commune de la situation posant problème. Cet aspect de la mission se réalise :
 - En se déplaçant dans un délai bref, sur le site d'où émane la demande et où se trouve la personne.
 - En différé, sur rendez-vous entre les équipes en dehors des horaires d'intervention de l'EMPP ou si la personne concernée ne peut être rencontrée qu'à un moment précis de la journée.
 - En favorisant l'intervention du SAMU pour un transfert au SAU où le patient sera orienté vers le dispositif de soins après évaluation.
 - En effectuant un signalement entre le Centre 15, l'infirmier d'accueil et d'orientation du SAU et le SPUL pour que la personne puisse être recueillie et orientée sur le dispositif de soins.
- **Prévention** par des actions visant à anticiper le basculement vers une situation d'urgence :
 - En anticipant le risque d'aggravation par la programmation d'une évaluation psychiatrique précoce du patient.
 - En collaborant avec les équipes de travailleurs sociaux, notamment celles intervenant auprès des populations en errance, pour les aider à différencier l'origine des troubles (souffrance psychique, entrée dans un processus psychotique ou décompensation schizophrénique).
 - En participant aux instances d'aide aux personnes en difficulté comme la Veille sociale animée par le CCAS de Metz ou la commission des situations atypiques de l'ancienne DDCS.
 - En contribuant à la réflexion pour la mise en place dans le cadre du CLSM d'une commission d'aide aux personnes en difficulté vivant une souffrance psychique et pour lesquelles les partenaires ne trouvent pas de réponse dans les canaux habituels du droit commun.
 - En créant un réseau de permanences dans les structures sociales ne bénéficiant pas ponctuellement de ces prestations.

5.3. Composition et missions des membres de l'EMPP

Pour réaliser ses missions, l'équipe sera composée :

- 1 médecin psychiatre.
- 1 cadre de santé.
- 2 psychologues.
- 3 infirmiers.

Le médecin psychiatre responsable de l'EMPP

Il favorise la prévention, le repérage précoce, l'identification des besoins, l'orientation et l'accès au dispositif de soins si nécessaire. Sa présence permet de raccourcir les délais d'évaluation et de traitement des personnes en apportant une réponse rapide de proximité. Il assure les missions d'interface entre les différents services psychiatriques et les équipes sanitaires et sociales. De même, il assure des missions de formation.

Le cadre de santé

Il accompagne les actions définies par le comité de pilotage lors de la mise en place et la création de l'EMPP. Il contribue à l'articulation entre les services de psychiatrie publique, la PASS et les acteurs locaux intervenant auprès des publics en situation de précarité. Il supervise la communication vers les partenaires en lien avec le médecin référent et les membres de l'équipe. Il exerce des missions de gestion des ressources humaines et de l'EMPP. Il garantit la mise en œuvre des protocoles et leur compréhension tout en veillant à garantir la qualité des soins et le parcours patient.

Les psychologues associés à l'équipe

Il assure des missions de consultation auprès de la population. Il participe aux synthèses et à l'évaluation de la souffrance psychique des usagers. Il soutient les équipes des partenaires associatifs, sociaux et médico-sociaux par des temps de sensibilisation, de formation et d'information à la santé mentale.

Les infirmiers en poste précarité

Pour favoriser l'accès aux soins des personnes en situation de précarité, l'infirmier interviendra sous trois modalités :

- « Le faire venir » en coordonnant et favorisant l'accès aux soins. L'équipe sera attentive à créer une alliance thérapeutique avec l'utilisateur pour permettre son adhésion aux soins psychiatriques et somatiques, et à la médecine générale. Il s'agira également de favoriser la prévention, le repérage précoce afin que les personnes s'inscrivent dans un dispositif de droit commun.
- « L'aller vers » en se déplaçant au plus près des publics ciblés dans le but de prévenir, repérer précocement, identifier les besoins et orienter vers le dispositif de soins adapté quand cela est nécessaire.
- « L'accompagnement et la coordination du projet sanitaire et social de l'utilisateur » à travers une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les acteurs sanitaires et sociaux intervenant dans le champ de la précarité. Cet aspect de l'intervention se centrera sur le soutien, la clarification et l'analyse des demandes, les premiers stades de l'écoute et du soutien, la transmission de connaissances pour identifier les problématiques psychiatriques.

5.4. Suivi et évaluation

Les membres de l'EMPP transmettent leurs comptes rendus dans le dossier informatisé Cariatides. Ils assurent la liaison avec les services concernés pour garantir une continuité dans la prise en charge du patient (intra hospitalier en cas d'hospitalisation, extra hospitalier en cas de prise en charge en ambulatoire, médecine générale, etc.).

La file active de l'EMPP sera inscrite dans le PMSI sur les champs suivants : actions dans la communauté, diagnostics spécifiques, lieux d'interventions et orientations.

Un tableau de bord permettra de suivre l'activité en recueillant en continu ces informations :

- Provenance du patient.
- Nombre de permanences effectuées selon les lieux.
- Nombre et typologie des lieux d'intervention extérieurs.
- Nombre d'orientations vers les services de soins identifiés.
- Nombre de participation à des réunions selon les instances.
- Nombre et modes d'hospitalisation en soins psychiatriques.
- Nombre d'orientations vers des structures et dispositifs d'accompagnement social et médico-social.

Une rencontre annuelle sera organisée avec les partenaires pour partager le bilan de l'EMPP et ajuster les modalités de collaboration.

2) Présentation du projet : organisation et fonctionnement

→ Fonctionnement

Pôle et unité de rattachement de l'EMPP : l'équipe sera rattachée au pôle 5 du CH de Jury (sous la direction de M. le Dr Decker), et adossée à une équipe préexistante restant à confirmer, à ce jour.

Implantation de l'EMPP : Implantation dans une structure externe du CH de Jury (centre de consultation et de soins de Metz-Queuleu, possiblement).

Le projet EMPP est-il intégré dans le projet d'établissement ? Oui

Le projet est-il intégré dans la feuille de route du PTSM ? L'EMPP est une des actions de l'axe 5 du PTSM visant à renforcer la santé globale par un accès simultané aux soins somatiques et psychiatriques.

Moyens nécessaires pour l'accomplissement des missions :

- Moyens humains :

	ETP	Nbre de personnel	Connaissances/expériences de travail avec les grands exclus
Psychiatre	0,3	1	
Cadre de santé	0,1	1	
Psychologue	1	2	
Infirmier	2	3	Expérience du partenariat avec les acteurs locaux

Assistant socio-éducatif	0	0	
Secrétariat	0,1	1	
Autre fonction (préciser)	0	0	
Coordination	<i>Préciser la quotité ETP et la fonction du coordonnateur</i>		
Total	3,5	8	

Les moyens humains indiqués correspondent à l'activité EMPP.

- Moyens logistiques et locaux : (locaux dédiés, véhicule, matériel...) :
 - Un véhicule.
 - Espace de travail aux normes d'accessibilité de 20 m2.
 - Équipement de bureau (ordinateur, téléphone, fourniture).

Les territoires d'intervention de l'EMPP : lister les codes postaux couverts ou les codes secteurs couverts (si couverture assurée par secteurs entiers).

Secteurs	Communes couvertes
Secteurs 1, 2, 3, 4	57463
Secteurs 3, 4	57447
57G01 (secteur 1)	57020; 57024; 57028; 57031; 57037; 57043; 57055; 57057; 57072; 57075; 57121; 57125; 57127; 57128; 57129; 57142; 57145; 57148; 57155; 57156; 57193; 57200; 57204; 57219; 57220; 57249; 57307; 57385; 57392; 57425; 57431; 57438; 57449; 57467; 57482; 57510; 57512; 57533; 57563; 57572; 57575; 57607; 57612; 57616; 57626; 57627; 57648; 57649; 57654; 57656; 57671; 57676; 57677; 57693; 57694; 57716; 57718; 57736.
57G02 (secteur 2)	57111; 57211; 57283; 57303; 57415; 57433; 57443; 57452; 57511; 57545; 57546; 57634; 57645; 57663; 57751.
57G03 (secteur 3)	57017; 57021; 57030; 57032; 57049; 57134; 57153; 57254; 57256; 57350; 57352; 57396; 57412; 57480; 57481; 57487; 57515; 57578; 57593; 57601; 57620; 57622; 57624; 57642; 57701; 57707.
57G04 (secteur 4)	57039; 57116; 57137; 57139; 57140; 57146; 57147; 57162; 57212; 57218; 57231; 57251; 57351; 57403; 57416; 57422; 57445; 57454; 57472; 57527; 57532; 57534; 57547; 57548; 57552; 57553; 57554; 57605; 57617; 57643; 57652; 57653; 57655; 57708; 57715; 57737.

Liste des noms des communes consultable en [annexe 1](#).

→ L'organisation de l'équipe mobile

Quels seront les critères d'inclusion dans le dispositif EMPP ?

Personnes en situation de précarité, présentant des signes de souffrance mentale ou de troubles psychiatriques et qui peut être en refus de soins (jeunes en voie de marginalisation, étudiants, sorties de l'ASE, homme isolé, femme isolée, familles, travailleurs pauvres, bénéficiaires du RSA, mineurs non accompagnés, mineurs contestés et personnes d'origine étrangère en demande d'asile ou déboutées).

Quel sera le circuit d'orientation /adressage de l'EMPP ?

Les demandes d'intervention de l'EMPP se font par le biais d'une fiche d'adressage et d'orientation via messagerie et contacts téléphoniques.

3) Partenariats et réseaux

Avez-vous identifié les partenaires ? (service urgences psychiatriques, pharmacie, service d'hospitalisation, services urgences somatiques, PASS, CMP, CPAM, structures sociales et médicosociales...).

Des conventions existent-elles déjà ?

Quatorze collaborations sont établies avec les acteurs locaux intervenant auprès de publics en situation de précarité dans les secteurs du sanitaire, de l'hébergement, de la police/justice, de l'université et de l'action sociale. Ces partenariats se réalisent pour l'essentiel sur Metz (cf. tableau ci-dessous).

Partenariats entre les CMP et les acteurs locaux

Partenariat	Lieu
ADOMA : pensions de famille Charles Nodier et Verlaine	Metz
AIEM : dispositif inform'elles, pensions de famille les Sarcelles et l'Abri, résidence-accueil Maison Gauguin, Centre d'accueil et d'hébergement d'urgence (CAHU).	Metz
AMLI, Pension de famille Boulevard de Trèves	Metz
CG57 : Service de gestion de cas de la MAIA du Sillon mosellan	Metz
CH Jury : Centre de psychogériatrie, Service médico psychologique régional (SMPR)	Metz
CHR Metz-Thionville : PASS de l'hôpital de Mercy	Ars-Laquenexy
Est accompagnement : Accueil du Pont des Grilles	Metz
PEP 57 : Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ)	Metz
Police nationale	Metz
Police municipale	Montigny-lès-Metz
Ville de Metz : Centre communal d'action sociale (CCAS), Veille sociale	Metz
Ville de Montigny-lès-Metz : Centre communal d'action sociale (CCAS)	Montigny-lès-Metz
Fondation Abbé Pierre : pension de famille	Woippy
Conseil départemental : Centres Moselle solidarité.	METZ

Quelle sera la communication externe envisagée ?

La communication se réalisera avec l'appui du service offset de l'hôpital de Jury et des outils mis en place par le Conseil local de santé mentale (lettres et réunions d'information, site internet).

Quelles sont les modalités d'action et de complémentarité de l'EMPP avec les CMP ?

L'EMPP et les CMP collaboreront dans le cadre de réunions de synthèses et de relais de prises en charge pour l'accès aux soins.

4) Moyens financiers

Budget prévisionnel à présenter

Budget prévisionnel annuel : 200 100 € (ressources humaines) + 12 400 € (composants techniques) = 212 500 €.

	ETP	Coût annuel moyen de l'ETP	Nbre de personnel	Coût total chargé

		chargé		
Psychiatre	0,3	80 000 €	1	24 000 €
Cadre de santé	0,1	65 000 €	1	6 500 €
Psychologue	1	62 000 €	2	62 000 €
Infirmier	2	52 000 €	3	104 000 €
Assistant socio-éducatif	0		0	
Secrétariat	0,1	36 000 €	1	3 600 €
Autre fonction (préciser)	0			
Coordination	<i>Préciser la quotité ETP et la fonction du coordonnateur</i>			
Total	3,5		8	200 100 €

	Moyen	Détail	Budget annuel estimatif
Composants techniques et organisationnels	Véhicule	Fraction de location + carburant mensuel + fraction d'assurance : 150 €/mois.	1 800 €
	Espace de travail	Part de charge locative : 20 m ² ; 300 €/mois.	3 600 €
	Interprétariat	Utilisation annuelle du service Linoo	5 000 €
	Équipement de bureau	Ordinateur, téléphone, fourniture.	2 000 €
	Total composants techniques		

5) Calendrier prévisionnel de mise en œuvre

Préciser le calendrier prévisionnel de mise en œuvre :

- Novembre 2021 : constitution de l'équipe et installation de l'espace de travail.
- Décembre 2021 : mise en place des modus operandi.
- Janvier 2022 : communication et présentation aux partenaires.
- Février 2022 : mise en œuvre opérationnelle de l'EMPP

Annexes

Annexe 1 : communes du périmètre d'intervention de l'EMPP

Libellé	Densité de population (hab/km ²)	Population
Amanvillers	221,4	2 161
Ancy-Dornot	152,2	1 560
Argancy	117,3	1 343
Arry	80,5	554
Ars-Laquenexy	145,6	910
Ars-sur-Moselle	407,2	4 723
Augny	133,2	1 996
Ay-sur-Moselle	317,9	1 491
Bazoncourt	40,9	540
Béchy	65,8	630
Bettelainville	45,6	625
Bronvaux	347,8	546
Charly-Oradour	100,3	679
Châtel-Saint-Germain	145,4	1 873
Cheminot	67,4	775
Chesny	136,9	594
Chieulles	159,8	417
Coin-lès-Cuvry	109,2	726
Colligny-Maizery	85,2	577
Corny-sur-Moselle	270,6	2 219
Courcelles-Chaussy	161,7	3 075
Courcelles-sur-Nied	235,2	1 190
Cuvry	155,7	847
Ennery	277,6	2 010
Failly	75,8	511
Fèves	232,9	1 118
Féy	130,4	738
Fleury	126	1 223
Flévy	48,1	557
Gorze	65,1	1 167
Gravelotte	146,6	830
Hagondange	1 680,40	9 242
Hauconcourt	78,9	623
Jouy-aux-Arches	244,9	1 472
Jury	326,8	1 036
Jussy	152,2	443
La Maxe	122,4	924
Laquenexy	125,7	1 143
Le Ban-Saint-Martin	2 730,20	4 341

Lemud	118,2	501
Lessy	261,4	745
Longeville-lès-Metz	1 487,10	4 030
Lorry-lès-Metz	293,3	1 786
Lorry-Mardigny	57,2	650
Louvigny	56,8	899
Luppy	35,1	570
Maizières-lès-Metz	1 291,20	11 388
Marange-Silvange	405,4	6 179
Marieulles	85,8	703
Marly	935,6	10 104
Marsilly	179,8	579
Mécleuves	89,8	1 156
Metz	2 776,10	116 429
Montigny-lès-Metz	3 256,60	21 819
Montois-la-Montagne	381,7	2 710
Moulins-lès-Metz	724,2	5 055
Noisseville	396,5	1 031
Norroy-le-Veneur	118,6	1 002
Nouilly	301,2	723
Novéant-sur-Moselle	139,4	1 797
Ogy-Montoy-Flanville	171,4	1 724
Pange	101,6	871
Peltre	221,7	1 856
Plappeville	786,6	1 998
Plesnois	265,6	826
Pommérieux	161,3	695
Pontoy	46	466
Pouilly	120,2	614
Pournoy-la-Chétive	248,8	637
Pournoy-la-Grasse	87,5	629
Rémilly	106,4	2 016
Retonfey	141,7	1 384
Rezonville-Vionville	21,8	503
Roncourt	149	1 003
Rozérieulles	210,2	1 383
Saint-Julien-lès-Metz	751,9	3 421
Saint-Privat-la-Montagne	314,9	1 839
Sainte-Barbe	53,8	745
Sainte-Marie-aux-Chênes	413,7	4 216
Sainte-Ruffine	793	563
Sanry-lès-Vigy	95,1	528
Saulny	145,7	1 428
Scy-Chazelles	592	2 676
Semécourt	432,6	995
Servigny-lès-Raville	34,1	484

Servigny-lès-Sainte-Barbe	150,8	466
Sillegny	45,7	478
Silly-sur-Nied	152,6	693
Solgne	152,1	1 109
Talange	2 083,00	7 707
Trémery	141,2	1 063
Vantoux	347,3	851
Vany	132,3	410
Vaux	120,4	798
Vernéville	67,1	616
Verny	500	1 950
Vigy	100,5	1 716
Vry	39,5	595
Woippy	974,9	14 214

Annexe 2 : Acteurs locaux intervenant auprès des publics précaires

Structures et dispositifs
115 de l'ancienne DDCS
Active - service mandataire judiciaire à la protection des personnes
ADELFA 57 (Aide aux détenus, aux libérés et leurs familles)
ADOMA : Pension de famille Charles Nodier, Pension de famille Verlaine
AGOS épicerie solidaire
AIDES : CAARUD
AIEM : dispositif inform'elles, Centre d'accueil des demandeurs d'asile (CADA), Structure du premier accueil des demandeurs d'asile (SPADA), Centre d'hébergement éclaté de Metz (CHRS), Pension de famille les Sarcelles, Résidence sociale Haute Seille, Résidence-accueil Maison Gauguin, Centre d'accueil et d'hébergement d'urgence (CAHU), Équipe mobile de rue, Pension de famille l'Abri
Alcooliques anonymes : Groupe de parole "Ma liberté"
AMLI, Pension de famille Boulevard de Trèves
Apsis émergence : Équipe de prévention spécialisée, Point accueil écoute jeunes (PAEJ)
Armée du Salut : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale Le Passage
Association Carrefour : foyer de jeunes travailleuses
Association tutélaire de Moselle
Assurance Maladie : Centre d'examen de santé
CDPA57 : Centre Edison
Conceil départemental : centre départemental de l'enfance - abri maternel, Centre maternel Le NID, Centres Moselle solidarité, Service de gestion de cas de la MAIA du Sillon mosellan
CH Jury : Centre de psychogériatrie, Centre médical des addictions, Centre psychothérapeutique Winnicott, Centres médico-psychologiques du pôle 5, Service médico psychologique régional (SMPR), Maison des adolescents (MDA), Centre médical des addictions
Chapelle du Saint-Esprit
CHR Metz Thionville : Samu, Hôpital femme mère enfant, PASS de l'hôpital de Mercy, Service urgences
Club Sanzal Plamat
CMSEA : Centre "Les Wads" (CSAPA, CAARUD), Équipe de prévention spécialisée, Point accueil écoute jeunes (PAEJ),
Collectif d'Accueil des Solliciteurs d'Asile en Moselle (CASAM)
Comité de gestion des centres sociaux de Borny
Communauté Emmaüs : Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Quai de Metz
Conférence saint Vincent de Paul
Croix bleue de Metz
Croix rouge : épicerie sociale, vesti boutique

Épicerie solidaire Mozart
Équipe rue Diocésaine
Est accompagnement : 115 - SIAO, Centre d'hébergement d'urgence pour couple (CHUC) Blida, Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Blida, Accueil du Pont des Grilles
Etap'habitat : Foyer de jeunes travailleurs
Fondation Abbé Pierre : Pension de famille, "Boutique Solidarité"
Foyer des jeunes ouvriers de l'Abbé Risse
Foyer Mozart
Groupe d'entraide mutuelle (GEM) Camille Claudel
Groupe d'entraide mutuelle (GEM) l'Albatros
Le mouvement du Nid
Le vestiaire saint Martin
Les petits frères des pauvres
Magasin solidaire de Woippy
Médecins du Monde
Médigarde 57
Mission locale du Pays messin
Mouvement "Vie libre", section de Metz
Ordre de Malte
PEP 57 : Bureau d'aide psychologique pour les étudiants (BAPÉ), Centres médico psycho pédagogiques
Police
Pompiers
Préfecture de la Moselle - DDCS : Commission des situations atypiques
Réseau de Solidarité des associations messines (27 associations au 02/07/2018)
Restos du cœur
S.O.S. amitié Metz-Lorraine
Sainte Constance Résidence jeunes
Secours catholique caritas
Secours populaire : magasins solidaires
Union départementale des associations familiales (UDAF)
Université de Lorraine - site de Metz : Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS)
Ville de Metz : Centre communal d'action sociale (CCAS), Veille sociale
Ville de Montigny-lès-Metz : Centre communal d'action sociale (CCAS)